

## LISTE DE DANIEL VALÉRO “GENAS, C’EST VOUS”

Notre groupe politique a été endeuillé, cet été, par le décès de Christiane Brun, notre 1<sup>re</sup> adjointe et partenaire de longue date, pilier de nos actions au service de la Ville. À l’occasion de cette tribune très officielle, nous renouvelons nos très sincères condoléances à sa famille et témoignons à quel point sa bienveillance, son énergie et sa connaissance des dossiers, notamment liés à l’enfance, vont nous manquer. Christiane était une femme de devoir, investie et soucieuse de l’intérêt commun. Nous garderons en mémoire son sens du détail, son incroyable pugnacité lorsqu’elle estimait une cause juste et sa manière de donner du temps, de l’énergie ou de partager ses connaissances.

Nous nous attacherons à en être dignes ! Pour faire face à cette disparition, un Conseil municipal exceptionnel s’est réuni le 15 septembre afin de délibérer de sa nouvelle composition. Il a d’abord été décidé de maintenir le nombre d’adjoints à 9. Puis, lors du vote de désignation des adjoints, la liste proposée par notre groupe a été élue. Le nouvel exécutif de la Ville de Genas se renforce ainsi de la présence de Thomas Vilcot, en tant que 1<sup>er</sup> adjoint délégué à la petite enfance, l’enfance, la jeunesse, le Projet social et éducatif de territoire (PSÉT) et le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Afin de compléter cette délégation, deux conseillers

municipaux délégués, Karl Picot et Christelle Daudé, ont été nommés par arrêtés du maire. Enfin, notre groupe a accueilli une conseillère municipale lors de cette séance exceptionnelle. Il s’agit de Catherine Bouisset, suivante de notre liste « Genas, c’est vous » en remplacement de Christiane Brun. Pour clore cette tribune, nous voulons féliciter notre maire et les équipes de la Ville pour le travail d’ores et déjà réalisé dans le cadre de la démarche Genas, Ville amie des aînés (Vada), initiée par l’Organisation mondiale de la santé (OMS). Constituée d’une succession d’étapes visant à adapter la commune aux problématiques liées au vieillissement, elle concerne aussi bien

l’habitat, les transports, l’autonomie, les soins, que l’information, la solidarité ou la culture et les loisirs. Ce sera l’objectif des trois prochaines années sur la base d’un diagnostic puis d’un plan d’actions et de réalisations concrètes. Ce n’est qu’au bout de ces trois années, et au vu de nos résultats, que nous pourrions revendiquer le label de Ville amie des aînés. Le CCAS sera le pilote de ce dispositif et de cette longue période destinée à convaincre l’OMS. Son budget sera doté de moyens financiers dédiés ; ils témoignent de notre volonté de prendre à bras le corps la question du grand âge.

**Liste de Daniel Valéro,  
“Genas, c’est vous”**

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d’information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l’expression des conseillers n’appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d’application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur ».*